



Maison des syndicats sur le campus de Jussieu
Tour 66-65 – 5ème étage – Pièce 504
Tel : 01 44 27 30 60
Mail : su-secretariat@listes.fercsup-cgt.org
<http://sorbonne-universite.fercsup-cgt.net>



Zemmour et le Pen ne sont pas bienvenu-es à la Sorbonne

Nous avons appris que l'association « Débattre en Sorbonne » (soutenue par Paris 1 et la faculté des Lettres de Sorbonne Université) inviterait Zemmour et Le Pen. Nous sommes très surpris de cette invitation de politicien-nes qui déversent leur haine et leur racisme quotidiennement. **Zemmour a été condamné pour « incitation à la haine raciale » et derrière la « dédramatisation » de Le Pen, on voit bien que le fond n'a pas changé.**

Leurs idées irriguent désormais largement une bonne partie du spectre politique. Ils bénéficient déjà d'une surexposition médiatique, notamment via l'appui du milliardaire Bolloré, grand patron de nombreux médias.

Le fascisme est un véritable ennemi, une véritable menace pour les droits de tous les salarié-e-s, veut casser les syndicats, les associations qui ne seraient pas dans leur ligne. Ces candidats entendent poursuivre et durcir le programme de destruction social entamé par les gouvernements précédents.

En tant qu'organisation du mouvement social, la CGT prend ses responsabilités. Nous ne pouvons pas laisser des fascistes s'exprimer dans notre université sans construire une riposte politique et sociale. Nous soutenons également les étudiant-es qui se sont réunies à plus de 120 en AG à la Sorbonne dans leur volonté de se mobiliser.

Nous soutenons également sur l'Université la construction d'un **comité local VISA (Vigilance et Initiative Syndicale Antifasciste)** afin de construire la résistance de manière unitaire et sur la durée : <https://www.visa-isa.org/>

Nous nous félicitons de l'appel national UNSA éducation, FSU, CGT Éduc'action, Sgen-CFDT, Sud éducation de faire front contre l'extrême-droite, ses intentions et ses idées, dans nos lieux de travail comme dans le débat public : <https://www.education-contre-extreme-droite.fr/>

L'ambiance dans les instances de Sorbonne université

Depuis janvier dernier une nouvelle équipe est à la tête de Sorbonne Université. Nous avons suffisamment dénoncé l'autoritarisme du Président Chambaz pour espérer quelques changements avec cette nouvelle équipe présidentielle. Qu'en est-il réellement ?

Sur la forme, les choses changent un peu dans les instances : les réflexions méprisantes et les attaques personnelles que le Président Chambaz maniait avec délectation envers les élus d'opposition ne sont plus de mise. Il semble que le dialogue social reprenne... mais **en apparence seulement** !

La liste CGT-FSU-SUD & sympathisant-es a tenté de présenter, dans les différentes instances universitaires et facultaires, une **motion** sur le discours de Macron concernant la remise en cause de la gratuité de l'enseignement à l'Université (voir texte au verso). **Dans toutes les instances, le vote a été refusé** : la présidente indiquant au Conseil d'Administration qu'elle ne souhaitait pas faire voter un texte qui cite Macron puisque nous sommes en période de campagne électorale.

La question n'est pourtant pas là, le discours en question a été prononcé non pas par un candidat à la présidentielle, mais par le président de la République lui-même qui remet en cause le droit à l'accès à l'enseignement supérieur. Au Conseil de faculté de Sciences, le décanat propose un groupe de travail pour réécrire le texte : une façon un peu éculée de botter en touche.

Le système des groupes de travail semble d'ailleurs être la technique de base de la nouvelle équipe dirigeante : pour toute question un peu sensible posée dans les instances, hop ! un comité théodule. Ou comment gagner du temps et vider les instances de tout débat de fond...

Motion présentée par les élus « Intersyndicale (CGT-SUD-FSU) et sympathisants »

Conseil d'Administration du 20 janvier 2022

Lors de son discours du 13 janvier à la Sorbonne devant la Conférence des Présidents d'Université (désormais « France Universités »), le président de la République Emmanuel Macron a notamment :

- prétendu avoir créé en cinq ans 84 000 places supplémentaires dans les universités françaises, alloué à la recherche 25 milliards d'euros supplémentaires sur dix ans et pratiqué « des revalorisations salariales majeures » ;
- déclaré qu'on « ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants [et dans] un modèle qui est beaucoup plus financé sur l'argent public que partout dans le monde » ;
- qualifié Parcoursup de « formidable réussite » en expliquant que « les universités ne devront plus seulement garantir l'accueil des étudiants dans une formation, mais garantir l'orientation des jeunes vers l'emploi » ;
- estimé « qu'il y a place à côté des grandes universités de recherche, pour des universités de proximité » et préconisé la transformation des grands organismes de recherche en agences de moyens.

Au rebours de ces affirmations, le Conseil d'Administration de l'université Sorbonne-Université rappelle :

- qu'il ne saurait y avoir de création de places par la diminution du nombre des postes d'enseignants-chercheurs, ni d'augmentation des moyens de la recherche par la baisse des financements pérennes, ni de revalorisation salariale par le gel du point d'indice ;
- que la gratuité des études pour tous les étudiants passe par le financement public des établissements d'enseignement supérieur ;
- que l'ubuesque Parcoursup prive des millions de jeunes d'accès à une formation leur permettant de s'orienter profitablement vers l'emploi ;
- qu'une recherche de qualité ne peut s'accommoder d'un système universitaire à deux vitesses ni du sabotage des grands opérateurs publics de recherche.

A force d'insistance, nous avons réussi au dernier Conseil d'Administration à présenter une déclaration liminaire concernant la situation du ménage à Jussieu, puisque rien n'est réglé sur le dossier Arc en Ciel.

Cette déclaration est reproduite ci-dessous. En réponse, la présidente indique qu'il faut bien séparer les prestations d'une part (qui ne sont pas réalisées selon les termes du marché), les questions de respect du code du travail (qui est bafoué par Arc en Ciel), et les conflits interpersonnels (nous avons alerté la présidence sur l'agressivité de la direction d'Arc en Ciel à notre rencontre, qui nous accuse de mensonge et de manipulation). Là encore, nous sommes « un peu » déçus par le manque d'imagination de la présidence de Sorbonne Université ! La technique consistant à saucissonner un sujet pour le vider de sa problématique est bien connue...

Pour Arc en Ciel le problème est global, cela n'a aucun sens de séparer les questions. Nous le rappelons, **le problème de fond est bien la sous-traitance**, notamment dans le secteur du ménage : Arc en Ciel est une entreprise particulièrement condamnable, et d'ailleurs souvent condamnée ! Mais les autres ne valent guère mieux, c'est pourquoi nous continuons à demander la réinternalisation de ces missions au sein de l'université.

Par ailleurs, **nous continuons à faire appel à votre générosité.** En effet, la direction d'Arc en Ciel, pour se venger du mouvement de grève de janvier dernier, a déjà licencié deux salariés et un troisième licenciement est en cours ; l'objectif est bien sûr de faire peur aux salariés. Les motifs évoqués, inventés de toutes pièces, nous obligent à faire appel à un avocat pour aider ces salariés.

Nous appelons donc les personnels de Sorbonne Université à participer à la [caisse de grève](#) pour aider à financer ce volet juridique dans ce conflit qui n'est pas terminé.

Tant que l'université continuera à utiliser le moyen de la sous-traitance, les problèmes et la maltraitance seront présents dans l'université.

Agenda social à Sorbonne Université : télétravail

Le télétravail a été mis en place à Sorbonne Université en 2018 à la suite de la loi et décrets promulgués par le gouvernement. Un nouvel accord, validé nationalement par l'ensemble de syndicats, a été signé fin 2021, il doit être mis en œuvre dans les établissements.

Les discussions entre l'administration et les syndicats ont donc commencé le 17 janvier à Sorbonne Université.

Nombreux sont celles et ceux revendiquent la possibilité de travailler 3 jours de chez elles/eux pour éviter les heures de transports (« *j'économise 4 heures de transports – bus, TER, métro* » nous écrit une collègue), des conditions de travail qui se sont dégradés depuis la fusion (« *à mon domicile, je travaille dans le calme sans être dérangée, sans stress* »), pour avoir un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle (« *je peux voir tranquillement mon conjoint et mes enfants le matin et le soir, chose que je ne peux pas faire les jours où je vais à Paris : départ à 6h40 de chez moi et retour après 19h* »).

Tandis que d'autres, obligés de venir, vivent cela comme une injustice, ne bénéficiant pas ce qu'elles/ils perçoivent comme des avantages.

Nous aborderons ces négociations en avançant **des revendications concernant tous les salariés en télétravail mais aussi celles et ceux qui doivent venir tous les jours sur le campus**. Nous sommes attentifs à la qualité du travail collectif :

Pour ceux et celles qui n'auraient pas de tâches télétravaillables, nous revendiquons :

- Des droits au télétravail pour tous et toutes. Chaque salarié, s'il le souhaite, a une tâche télétravaillable soit **ponctuelle** (faire tranquillement son rapport d'activité, lire les documents pour préparer son entretien pro, préparer au calme un concours...) soit **régulière** (lire au calme les documents envoyés par sa hiérarchie mais aussi par la faculté ou la présidence de l'université).
- Les agents ne doivent pas récupérer la charge de travail des collègues en télétravail qu'ils auraient fait en présentiel pour les missions non télétravaillables.
- Une réduction du temps de travail en présentiel
- Une restauration collective de qualité et de proximité. Nous sommes alertés de la dégradation de la qualité des repas au CROUS de la Pitié Salpêtrière.

Pour les salarié-es en télétravail , nous revendiquons :

- la possibilité d'aller jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine, conformément à l'accord dans la fonction publique.
- un système avec jours fixes, avec la possibilité de déplacer un jour de télétravail, à la demande de l'agent, pour des raisons de service (par exemple, habituellement je télétravaille le mardi, j'ai une formation en présentiel un mardi, je peux assister à ma formation et décaler mon jour de télétravail au mercredi)
- autoriser plusieurs lieux de télétravail si l'agent le souhaite
- 1 agent = 1 poste de travail en présentiel. On ne veut en aucun cas d'une mise en place du bureau flottant comme dans certaines entreprises privées où les premiers arrivés prennent les places et où les derniers arrivés n'en ont pas et se voient imposer de retourner en télétravail
- définition concertée, au niveau de l'université, et non une définition au niveau de chaque service, des missions télétravaillables ou non afin
 - d'avoir moins de disparité entre les services avec une même mission télétravaillable dans un service et non télétravaillable dans un autre.
 - de permettre au maximum de personnes d'avoir des missions télétravaillables, en réfléchissant au niveau des missions et non des métiers, par exemple un jardinier doit préparer son plan de plantation, étudier les catalogues de produits, passer des commandes... autant de missions qui peuvent être télétravaillées

- de réduire la disparité de l'accès au télétravail en fonction de la catégorie (plus de 50 % des personnes en télétravail sont en catégorie A, moins de 15% en catégorie C)
- Un meilleur accompagnement, au long cours,
 - des responsables afin d'éviter les dérives **comme des mails ou messages instantanés incessants avec réponse qui doit être immédiate pour vérifier que les agents sont devant leur ordinateur.**
 - des agents en télétravail pour améliorer l'organisation personnelle, la maîtrise de la communication écrite et des outils numériques
- **Respect du droit à la déconnexion** y compris en télétravail et avec les nouveaux outils en cours de déploiement comme la messagerie instantanée par exemple en coupant l'accès aux systèmes d'information de l'université entre 20h et 7h.
- Equipement : avoir la même installation en présentiel et à distance
 - ordinateur portable, station d'accueil, écran 20"
 - fauteuil de bureau ergonomique, bureau adapté
 - clé 4G/5G ou participation aux frais de connexion internet
 - possibilité de rediriger sa ligne fixe professionnelle individuelle vers son numéro personnel ou téléphone portable si pas de ligne fixe individuelle
- Bilan régulier et précis du télétravail présenté au technique CHSCT et au comité technique (nombre demandes, nombre refus et motifs, nombre et durée des arrêts maladie, nombre et durée des accidents du travail, nombre d'agents et d'encadrants ayant suivi la formation, nombre moyen de jours télétravaillés, moyens matériels et logiciels affectés au télétravail...)
- Mise en place de l'indemnité à un taux décent. 2,5€ par jour télétravaillé plafonné à 220€ par an ne couvre pas les frais supplémentaires (électricité, chauffage, frais de repas sans cantine) engendrés par le télétravail. Nous proposons que les frais courants soient dédommagés de façon forfaitaire, sur la base de **5€/jour**. Ce montant est estimé sur la base de 8h de travail par jour :
 - dépense de chauffage (base de calcul : appartement de 50 m²)
 - dépense d'électricité (ordinateur, lampes)
 - dépense d'eau (sanitaires)

Nous proposons que les frais de restauration soient indemnisés sur la base du montant versé au Crous : de l'ordre de **1€ à 5€** de prise en charge selon l'indice de l'agent.

Les dérives à l'INSPE : quand des bénévoles enseignent à la place des formateurs

Nous avons découvert que dans certains cours (PPC = Projets Pour la Classe), les animateurs, issus de l'association "*Marion la main tendue*", **sont des bénévoles ou relèvent du Service civique**, sans qu'il soit possible de savoir s'ils ont les qualifications nécessaires à l'enseignement en Master.

Comment de tels **intervenants peuvent-ils délivrer des ECTS** ? Il semble par ailleurs que ne soit pas ici respecté le cadrage de l'évaluation des PPC, laquelle doit donner lieu à une soutenance orale, outillée par une grille d'évaluation commune à tous les modules de projets. Les intervenants de "*Marion la main tendue*" demandent aux étudiant-es un écrit, qui est susceptible d'être réutilisé par l'association sans que les étudiant-es en soient informé-es. Le contenu même des séances relève davantage, selon les étudiant-es concerné-es, de la promotion des actions de l'association et de la recherche de nouveaux bénévoles plutôt que de la formation universitaire attendue dans le cadre de l'obtention d'un Master.

Une remise à plat de l'intervention de cette association dans le cadre de la délivrance d'une formation universitaire nous paraît donc nécessaire.

Sorbonne Université aura par ailleurs appris par voie de presse - comme les syndicats que nous représentons - que **cette association et sa présidente sont actuellement sous le coup d'une accusation de harcèlement** à l'égard de ses propres intervenants.

Déclaration liminaire présentée par les élus « Intersyndicale (CGT-SUD-FSU) et sympathisants »

Conseil d'Administration du 18 février 2022

Arc en Ciel ne réalise pas le marché dans les termes convenus par le cahier des charges :

1. concernant la qualité des prestations : pas de tri des déchets, qualité dégradée du ménage lorsqu'un agent absent est remplacé, manque de formation des salariés nouvellement embauchés, toilettes nettoyées 1 fois par jour au lieu de 4, ascenseurs nettoyés moins souvent que prévu, etc.
2. concernant le code du travail : avenants non signés, heures complémentaires non majorées, embauche pour remplacer des grévistes (illégal). Plus récemment : faire signer une feuille blanche aux personnels en prétendant qu'il s'agit d'une feuille d'émargement (cela deviendra la fameuse "pétition de soutien à la direction d'Arc en Ciel"), est une pratique sournoise et malhonnête.

Vous nous avez indiqué lors d'une réunion précédente que SU était pieds et poings liés avec Arc en Ciel pendant 2 ans au moins. Ce point est inexact, **le cahier des charges mentionne des possibilités de résiliation** à l'article 18 : "Le présent marché peut, être résilié à tout moment par le pouvoir adjudicateur, suite à une faute ou une défaillance du titulaire ou bien par simple décision unilatérale, sous respect d'un préavis de trente (30) jours par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception."

Nous considérons qu'Arc en Ciel a effectivement commis des fautes puisque lors de cette même réunion vous avez indiqué que vous aviez envoyé des mises en demeure à Arc en Ciel pour lui demander de respecter le cahier des charges. Nous demandons que ces courriers nous soient communiqués.

Pourquoi SU laisse-t-elle un prestataire qui coûte 8M€ réaliser une prestation insuffisante en violant le code du travail ?

Arc-en-Ciel a été condamnée au moins 24 fois par la justice pour des manquements au Code du Travail :

- **arnaque sur les cotisations sociales par l'URSAFF**, condamnée en février 2019 à verser 369.928 EUR ;
- **licenciement abusif par les prud'hommes**, 11 licenciements « sans cause réelle et sérieuse » ;
- **Arc-en-Ciel a perdu le marché du nettoyage de l'Université Paris-Diderot** ; elle a cessé de verser leur salaire à trois salariées, alors que leurs contrats de travail n'avaient pas été transférés à la société repreneuse du marché. Le conseil des prud'hommes de Paris a prononcé la résiliation du contrat de travail aux torts exclusifs de la société Arc-en-Ciel, et a condamné celle-ci à payer les rappels de salaire, allant de 11.265 EUR à 13.507 EUR par salariée, ainsi que les congés et des indemnités de licenciement ;

La liste est trop longue pour la décliner ici mais il est important que les administrateurs de Sorbonne Université sachent.

Nous rappelons notre opposition à la sous-traitance, qui dans ces conditions dégrade la qualité du travail et les conditions de travail des personnels.

Vous affirmez que la sous-traitance coûte moins cher. En réalité c'est la qualité du travail qui coûte : combien d'ETP (équivalents temps plein) à Arc en Ciel ? Pour quelle prestation ? Prouvez-nous que des fonctionnaires feraient moins bien pour le même prix !

Depuis des mois nous n'avons cessé de dénoncer les problèmes avec ce marché de nettoyage.

Il y a quelques jours, nous vous alertions sur le comportement encore une fois inadéquat de la direction d'Arc en Ciel, qui menace l'un des représentants syndicaux de SU, l'accuse de mensonge et de manipulation, **et le filme sans autorisation**. En tant que responsable d'un établissement public, votre devoir est de protéger les fonctionnaires placés sous votre responsabilité, **face à une entreprise maintes fois condamnées aux Prud'hommes** pour ses pratiques frauduleuses. C'est pourquoi nous vous demandons de protéger les représentants syndicaux de SU. Vous répondez par une mission de conciliation menée par le médiateur de SU entre les syndicats de Su et les syndicats d'Arc en Ciel ?! Comme si la question était là...

Soit vous n'avez rien compris, soit vous vous moquez de nous !

Car en effet, dans cette lettre de mission, vous reprenez les arguments de la direction d'Arc en Ciel, prétendant que nous, syndicats de SU, serions à l'initiative de la grève, et que nous aurions exercé des pressions sur les agents d'Arc en Ciel. Vous avez oublié de dire que nous manipulons les salariés d'Arc en Ciel !

Reprendre les arguments d'Arc en Ciel à votre compte, montre que vous accordez votre confiance à la direction d'Arc en Ciel plutôt qu'aux représentants syndicaux de votre établissement.

Il serait dramatique que les agents de ménage d'Arc en Ciel trinquent pour une volonté de votre part d'être en conflit avec les syndicats de votre établissement et non pas avec l'entreprise mafieuse qui les emploie. Il s'agit de leurs conditions de travail.

Le système de sous-traitance, que nous dénonçons, ne vous laisse pas le choix et vous oblige à intervenir **car vous êtes responsable de la santé et de la sécurité des travailleurs qui travaillent sur les sites de SU**, que vous le vouliez ou non.

Les établissements de service public se doivent d'être exemplaires, et l'argent public ne saurait être employé pour rémunérer un prestataire multirécidiviste. Nous vous demandons donc à nouveau de prendre enfin les mesures qui s'imposent, en mettant un terme au marché avec Arc en Ciel.